

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

Commune déléguée de *Le Béný Bocage*
ARRETE N°2024/B82

Dossier n° DP 014 061 24B0006

Date de dépôt : 22/05/2024

Demandeur : SCI SOULEUVRE EN BOCAGE

20 Rue Du General De Gaulle - Le Beny Bocage
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

Pour : Remplacement de la toiture d'une habitation

Adresse du terrain : 20 Rue Du General De Gaulle - Le Beny
Bocage
à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)

Référence cadastrale : 061AC181

Superficie du terrain : 622,00 m²

Destinataire : Monsieur LEPROVOST Mathieu
20 Rue Du General De Gaulle
Le Beny Bocage
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

L.A.R. n°

N/Réf : DP 14061 24 B0006

Objet : Rejet tacite suite à pièces complémentaires non fournies

Monsieur,

Par courrier en date du 27/05/2024, notifié le 30/05/2024, je vous ai informé que votre demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Les pièces complémentaires déposées en Mairie, le 30/05/2024, étant insuffisantes, et l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le 16 octobre 2024
Le Maire délégué de Le BENY-BOCAGE,



Informations :

Le terrain est en classement des zones à potentiel radon selon l'arrêté du 27 juin 2018 (Contours des communes 2016) Zone 3.
La parcelle est située en zone à risque d'exposition au plomb (Département du Calvados - Habitat construit avant le 01/01/1949).
Le terrain est situé dans une commune soumise à un risque sismique faible de niveau 2 (Arrêté du 22 octobre 2010).

A titre d'information pour connaître les enjeux environnementaux et les risques de la commune concernant votre terrain qui sont consultables sur le site internet de la DREAL :

<http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php>